



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

le 13/07/2016 à 10h32

26. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET L'AMICALE DU FOYER LAIQUE DE QUIMPERLE POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES DU LEZARDEAU ET THIERS

Exposé :

Il est prévu d'acheter du matériel informatique (deux vidéoprojecteurs et un tableau blanc) pour les écoles du Lézardeau et de Thiers, financé en totalité par l'amicale laïque de Quimperlé via une convention financière à hauteur de 2 807,44€ TTC au titre de l'année 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention financière liant la Ville de Quimperlé et l'amicale laïque de Quimperlé relative au financement de matériel informatique pour les écoles du Lézardeau et de Thiers par l'amicale laïque de Quimperlé à hauteur de 2 807,44€ TTC au titre de l'année 2016.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

P.J. : projet de convention financière

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 abstentions).

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

